



Ehpad La Soubeyrane
10 Avenue du Docteur Emmanuel Agostini
13260 Cassis
✉ : direction@ehpad-cassis.fr
☎ : 04 42 01 97 97

Cassis, le 30 juillet 2024

Hanane OUIRINI
Directrice du Secteur Médico-Social

Françoise JAILLON
Cadre de Santé

Anne MAGNAN
Responsable administrative

Note d'information à l'attention des habitants de la commune de Cassis

Objet : Conduite de travaux exceptionnels d'urgence au sein de l'EHPAD de la Soubeyrane durant le mois d'Août 2024

Chers Cassidennes et Cassidens,

Par la présente, je souhaite porter à votre connaissance en ma qualité de Présidente du Conseil d'Administration une situation inédite à laquelle doit faire face notre EHPAD de la Soubeyrane.

La structure, qui fait actuellement l'objet de travaux d'extension et de réhabilitation, a rencontré des difficultés d'exécution avec ses prestataires. Cela a eu pour conséquence de contrarier le déroulement normal des opérations. C'est pourquoi, afin de sauvegarder la sécurité des résidents et des personnels, la direction de l'établissement a été contrainte de suspendre le chantier dans l'attente des retours des différents experts. Cet arrêt, indépendant de notre volonté, est malheureusement intervenu au moment d'une phase critique, précisément avant la mise hors d'eau du bâtiment.

A ce jour, l'EHPAD, ne dispose donc que d'une couverture provisoire, laquelle se révèle insuffisante pour garantir l'étanchéité de la toiture. Plusieurs infiltrations ont d'ailleurs déjà eu lieu dans le bâtiment, qui reste occupé par des personnes vulnérables.

Dans ce contexte, nous avons alors validé avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, le principe de lancer une consultation en urgence afin de sauvegarder la santé et la sécurité de l'ensemble des occupants du site en procédant à la couverture définitive du toit du bâtiment existant, dans les meilleurs délais. L'objectif étant d'éviter d'exposer nos résidents aux prochaines intempéries de l'automne et de l'hiver.



Des travaux auront donc lieu durant le mois d'août sur la structure, en dépit de l'arrêté d'interdiction en cours dans notre commune. Cette dérogation se révèle indispensable pour prémunir le bien-être de nos aînés.

Soyez assurés que tout a été mis en œuvre pour éviter au maximum les nuisances sonores et de voirie, les prestataires s'étant engagés à tenir compte des contraintes auxquelles la commune doit faire face en ces périodes d'afflux.

Comptant sur votre compréhension et vous en remerciant par avance.

Je vous prie de croire, Cassidennes et Cassidens, à toute ma considération.

Bien à vous, très sincèrement


Mme Danielle MILON
Présidente du CA de l'EHPAD la Soubeyrane